
L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), organisation intergouvernementale du système des Nations Unies, mène des recherches sur le désarmement et la sécurité pour soutenir l'action de la communauté internationale. L'UNIDIR est établi à Genève, principal centre de négociations, tant bilatérales que multilatérales, sur la sécurité et le désarmement et siège de la Conférence du désarmement. Les activités de l'Institut englobent des aspects divers allant des relations diplomatiques complexes à l'échelle mondiale aux tensions endémiques ou aux conflits violents à l'échelle locale. L'UNIDIR examine aussi bien les questions d'actualité que les problèmes futurs dans des domaines aussi différents que les armes nucléaires, la guerre informatique ou les armes légères. Collaborant depuis 1980 avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires nationaux, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions, l'UNIDIR sert de lien entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions que lui versent les gouvernements et des fondations.

<http://www.unidir.org>

UNIDIR/2003/7

Le désarmement en tant qu'action humanitaire

**Une discussion à l'occasion du
20^e anniversaire de
l'Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement (UNIDIR)**



UNIDIR

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Genève, Suisse

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*
* *

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

UNIDIR/2003/7

Copyright © Nations Unies, 2003
Tous droits réservés

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	v
Préface	
Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et Patricia Lewis, Directeur de l'UNIDIR	ix
L'action humanitaire dans un environnement de plus en plus militarisé	
Søren Jessen-Petersen	1
La prolifération des armes légères : un grave problème humanitaire	
Martin Griffiths	5
Le désarmement nucléaire est une action humanitaire	
Randall Forsberg	9
Dernières publications de l'UNIDIR	15

AVANT-PROPOS

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), créé en 1980 par une résolution de l'Assemblée générale, a pour mandat de : a) fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les États et vers le développement économique et social de tous les peuples ; b) permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement ; c) faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau progressivement inférieur d'armements, notamment d'armements nucléaires, par des études et des analyses objectives et concrètes ; d) entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et, à plus long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent et encourager de nouvelles initiatives en vue de nouvelles négociations.

Pour marquer le vingtième anniversaire de l'UNIDIR en 2000, nous avons décidé de mettre l'accent sur les aspects de notre mandat qui sont ouverts sur l'avenir en vue d'encourager de nouvelles initiatives. Peu de progrès ont été enregistrés ces dernières années dans le domaine du désarmement. À Genève, la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à adopter un programme de travail ni à entamer des négociations depuis plusieurs années. D'autres processus, multilatéraux ou bilatéraux, sont également bloqués. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les gouvernements et la société civile ont perdu de vue les conséquences humaines désastreuses de l'utilisation des armes, qu'il s'agisse d'armes de destruction massive ou d'armes légères, qui font des ravages considérables dans les populations. La communauté du désarmement s'est associée, dans les années 90, aux communautés du développement et de l'action humanitaire pour lutter contre les effets dévastateurs des mines terrestres. Ces efforts ont donné naissance à la Convention d'Ottawa de 1997 sur

l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Un nouveau dialogue s'est alors instauré entre les acteurs des domaines des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de la santé, du développement et du désarmement pour étudier l'impact des armes légères et de petit calibre sur les êtres humains. Ce dialogue gagne en importance et en pouvoir. Les différentes communautés impliquées doivent maintenant examiner d'autres systèmes d'armes. Une attaque biologique serait un drame pour l'humanité et l'on n'ose imaginer les conséquences d'une attaque à l'arme nucléaire, tactique ou stratégique.

Grâce au soutien généreux du Département des affaires de désarmement (DDA) de l'Organisation des Nations Unies, l'UNIDIR a pu impliquer la communauté humanitaire dans les débats sur le désarmement. Nous espérons ranimer la passion nécessaire pour parvenir à un monde plus sûr pour l'humanité. À cet effet, il serait judicieux de rappeler aux experts du désarmement l'urgente nécessité de réussir la limitation des armements et le désarmement. Il faudrait aussi envisager la question du désarmement dans le cadre qui doit être le sien, à savoir celui de l'action humanitaire.

Nous sommes infiniment reconnaissants aux intervenants, Randall Forsberg, Martin Griffiths et Søren Jessen-Petersen d'avoir participé à cet événement à New York. J'aimerais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, Jayantha Dhanapala, pour ses réflexions et suggestions judicieuses à propos de ce projet et pour l'appui financier de son département. Je remercie Christophe Carle, directeur adjoint de l'UNIDIR, pour ses idées et son soutien. Mes remerciements aussi à Michael Cassandra et Randy Rydell du DDA pour leurs suggestions et leur soutien. Un grand merci à Jackie Seck pour son travail sur le séminaire et ce rapport. Je voudrais également remercier Valérie Compagnion et Diana Toth pour la traduction en français de ce rapport, Elizabeth Alip du DDA pour son travail remarquable sur la transcription des interventions, Isabelle Roger, assistante administrative de l'UNIDIR, Mary Eschen du DDA pour l'organisation de cette rencontre et, enfin, Anita Blétry de l'UNIDIR pour avoir conduit ce rapport jusqu'à sa publication.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude pour avoir eu le privilège d'occuper le poste de directeur à l'occasion du vingtième anniversaire de l'UNIDIR et rendre hommage à tous les membres du Conseil

d'administration de l'UNIDIR et aux anciens directeurs de l'Institut, Liviu Bota, Jayantha Dhanapala et Sverre Lodgaard, pour leur rôle qui a permis à l'UNIDIR d'atteindre la place qu'il occupe aujourd'hui dans le débat sur le désarmement.

Patricia Lewis
Directeur
UNIDIR, Genève

PRÉFACE

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), issu de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a eu vingt ans en 2000. Pour marquer cet événement, le Département des affaires de désarmement¹ (DDA) de l'Organisation des Nations Unies et l'UNIDIR ont animé une réunion de discussion sur les défis de l'avenir en matière de désarmement. Si nous avons retenu le thème du désarmement en tant qu'action humanitaire, c'est que nous pensons que l'intérêt du désarmement sur le plan humain a été ignoré pendant trop longtemps. Le but principal de cette rencontre était de montrer que le désarmement – qu'il concerne les armes de destruction massive ou les armes légères – est, avant tout, une question de sécurité humaine et doit donc s'inscrire dans le cadre de l'action humanitaire.

Au cours des 20 dernières années, l'UNIDIR est devenu un institut connu et respecté dans le monde pour ses recherches indépendantes de qualité. L'Institut a su adapter son programme de recherche sans succomber aux modes intellectuelles. Il s'est montré à la hauteur en produisant, au moment opportun, un travail de qualité sur le sujet des armes légères. L'UNIDIR a examiné les problèmes que posent, sur le plan du désarmement, les nouvelles technologies comme celles concernant les armes dans l'espace, le risque d'un emploi abusif de la biotechnologie à des fins militaires, le danger d'une guerre des technologies de l'information et les problèmes, qui évoluent rapidement, liés à la prolifération des missiles et aux capacités de défense antimissile. L'UNIDIR a adapté ses méthodes de recherche à cet agenda en multipliant les contacts avec les organisations non gouvernementales, en développant sa collaboration avec les institutions régionales et internationales, et en utilisant les techniques modernes de communication électronique. En bref, l'Institut est resté à la page, que ce soit sur le plan méthodologique ou sur celui des questions

¹ L'UNIDIR tient à remercier le Département des affaires de désarmement pour l'appui financier qu'il a apporté à ce projet.

traitées. L'UNIDIR doit son succès à ses anciens directeurs (Liviu Bota, Jayantha Dhanapala, Sverre Lodgaard), à son équipe de direction actuelle (Patricia Lewis et Christophe Carle) et à son personnel restreint mais dévoué.

Ce vingtième anniversaire doit être l'occasion de réflexions sérieuses. En tant qu'institut de recherche, l'UNIDIR souhaite adopter une démarche plus philosophique, tournée vers l'avenir. L'UNIDIR et le DDA ont organisé ce séminaire pour réfléchir aux questions suivantes : pourquoi nous intéressons-nous au désarmement ? Pourquoi essayons-nous de parvenir au désarmement ? Où est l'essentiel du désarmement ? Que l'on parle d'armes légères, de machettes, d'armes biologiques ou encore d'armes nucléaires, elles traduisent toutes une réaction violente de l'humanité face à un conflit. Si nous nous soucions du désarmement, c'est parce que la sécurité des personnes est une priorité et nous voulons qu'elle soit prise en compte dans le cadre de l'Agenda du désarmement. Les préoccupations d'ordre humanitaire et les droits de l'homme sont au coeur du désarmement, de la paix et de la sécurité. Les personnes impliquées dans les secteurs de l'humanitaire, des droits de l'homme, du développement et du désarmement doivent travailler ensemble. Nous devons repenser le désarmement et le replacer à sa juste place : au coeur d'une sécurité axée sur les personnes. Le désarmement est une action humanitaire.

Jayantha Dhanapala
Secrétaire général adjoint
Département des affaires de désarmement
Nations Unies
New York

Patricia Lewis
Directeur
UNIDIR
Palais des Nations
Genève

L'ACTION HUMANITAIRE DANS UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS MILITARISÉ

Søren Jessen-Petersen*

L'action humanitaire a joué un rôle central dans certaines des crises les plus dramatiques des années 90 ; il n'est que de rappeler l'Iraq, la région des Grands Lacs et le Kosovo. L'environnement dans lequel les acteurs humanitaires interviennent a considérablement changé au cours de la dernière décennie. La nature des guerres a évolué : nous sommes passés de conflits entre États à des conflits à l'intérieur des États, avec toujours plus de victimes civiles. Les déplacements massifs de population ne sont pas seulement la conséquence de cette multiplication des guerres internes ; c'est même très souvent l'objectif recherché.

Dans les années 90, les déplacements de population ont pris de l'ampleur et sont devenus plus complexes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui était responsable de 8 millions de personnes en 1980, s'inquiète aujourd'hui du sort de 22 millions de personnes. Le problème s'est aussi étendu. Aujourd'hui, il n'est pas une région qui ne soit touchée par le déplacement ; les réfugiés sont aussi nombreux en Europe qu'ailleurs dans le monde.

Les guerres internes obligent des populations entières à fuir, et notamment des armées et gouvernements vaincus, des rebelles, des milices, des femmes et des enfants. L'un des principaux exemples a été la fuite du Rwanda, en 1994, vers ce qui était alors l'est du Zaïre (aujourd'hui, l'est de la République démocratique du Congo). Un autre exemple est la fuite de groupes mixtes du Timor oriental vers le Timor occidental. Cette complexité croissante des déplacements, à l'extérieur comme à l'intérieur

* Haut Commissaire assistant pour les réfugiés, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève.

des frontières, et des guerres civiles a conduit à deux phénomènes : a) une privatisation de la violence (aujourd'hui, les acteurs principaux sont les milices et les rebelles) ; et b) la création d'économies de guerre. Il est de plus en plus difficile de tracer une limite entre l'action politique, le banditisme social et la criminalité organisée. Ce triangle infernal est en outre alimenté par l'abondance d'armes légères et de petit calibre. Devant cette situation difficile et dangereuse, le HCR a fait de la sécurité des réfugiés, du personnel humanitaire et des zones où se trouvent les réfugiés, une priorité.

La fuite de groupes entiers, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières, a conduit à une militarisation croissante de la situation des réfugiés ou de personnes dans des cas similaires, avec la présence toujours plus marquée d'éléments armés et d'armes de petit calibre, à l'intérieur et autour des camps. La militarisation des zones accueillant des réfugiés pose, bien évidemment, de grandes difficultés au travail humanitaire. La neutralité est un principe fondamental de l'action humanitaire. Le HCR doit travailler dans des camps de réfugiés – camps destinés aux personnes déplacées – qui conservent un caractère civil et humanitaire. Les camps de réfugiés militarisés ne sont pas neutres. Cette militarisation croissante affaiblit aussi la capacité des États hôtes à faire respecter l'ordre et entraîne souvent des attaques armées, transfrontalières ou internes, contre les sites de réfugiés ou de personnes déplacées. Cette situation fait peser des menaces directes sur les réfugiés, sur la population locale accueillant des réfugiés et sur le personnel humanitaire qui doit (et veut) être là pour protéger les victimes des conflits. Enfin, la militarisation des camps empêche très souvent les réfugiés de décider librement de leur avenir. Citons un exemple récent : au Timor occidental, la plupart des réfugiés qui se trouvaient dans des camps ou des sites environnants n'ont pu décider, en raison des conditions de sécurité, s'ils voulaient rester là ou retourner chez eux.

Face à la progression de la militarisation des camps de réfugiés, le HCR, en collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU et le Département des opérations de maintien de la paix, a défini, en 1998, un concept appelé « l'échelle d'options ». Ce concept doit aider la communauté internationale à traiter de manière plus systématique et efficace l'insécurité qui s'intensifie à l'intérieur et autour des camps ; il prévoit différentes réponses selon la gravité des menaces qui pèsent sur la

sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire ou sur le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés.

Le premier niveau de cette « échelle d'options » concerne les situations de sécurité qui relèvent de la responsabilité des autorités des pays d'accueil. Un autre niveau concerne les situations où les autorités ont la volonté, mais peuvent ne pas avoir les moyens de s'attaquer à l'insécurité à l'intérieur ou autour des camps. Si tel est le cas, les organisations humanitaires, comme le HCR, se chargent de développer les capacités locales en apportant véhicules, équipement, formation, etc. Les options intermédiaires et supérieures de l'échelle concernent les situations dans lesquelles les autorités locales n'ont ni la volonté ni la capacité de s'attaquer aux menaces en matière de sécurité. De tels cas impliquent des réactions extrêmes comme une action internationale ou un déploiement de forces régionales ou de forces militaires internationales, en vertu des chapitres VI ou VII de la Charte des Nations Unies.

L'expérience du HCR a montré que plus tôt le danger de militarisation d'un camp de réfugiés est identifié et traité, meilleures sont les chances de contenir ce risque. Le principe de « l'échelle d'options » repose sur la mise au point d'actions préventives. Par conséquent, le HCR a défini, en accord avec le Département des opérations de maintien de la paix et différents gouvernements, des arrangements prévisionnels de déploiement rapide qui engagent un certain nombre de gouvernements à mettre à la disposition du HCR des spécialistes du maintien de l'ordre et de la sécurité publique. À partir de maintenant, toutes les équipes d'intervention d'urgence envoyées sur le terrain comprendront ces « spécialistes de la sécurité humaine ». Ils analyseront, en collaboration avec les autorités locales, les risques éventuels de sécurité et proposeront des actions préventives pour les autorités locales et, si nécessaire, des mesures d'appui que devra prendre la communauté internationale. Pour être plus précis, ces spécialistes de la sécurité humaine auront pour tâches principales :

1. D'examiner la nature et les origines des menaces qui pèsent sur le caractère civil et humanitaire des camps et zones d'installation de réfugiés ;
2. D'évaluer la capacité et la volonté des services locaux de maintien de l'ordre d'assurer la sécurité ;
3. De trouver des moyens de renforcer la capacité de ces services.

Suite au rapport du Secrétaire général sur la protection des civils lors des conflits armés, le HCR a aussi examiné, avec le Département des opérations de maintien de la paix, les menaces qui pèsent sur le caractère humanitaire des camps. D'autres discussions sont intervenues suite à la résolution 1296 du Conseil de sécurité qui invite le Secrétaire général à porter à l'attention du Conseil les situations où de tels risques peuvent constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Département des opérations de maintien de la paix a approuvé les arrangements prévisionnels du HCR et fait savoir qu'il était prêt à traiter en priorité les demandes du Haut Commissariat concernant le risque de militarisation de zones accueillant des réfugiés ou le cas de zones déjà militarisées.

En somme, la militarisation des camps de réfugiés est une question qui préoccupe de plus en plus le HCR, les organisations humanitaires et les États qui accueillent les réfugiés en Afrique et ailleurs dans le monde. En plus des stratégies qu'il développe pour faire appliquer « l'échelle d'options », le HCR s'est engagé dans des discussions concernant la mise en oeuvre du rapport Brahimi pour renforcer la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées et du personnel humanitaire.

LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES : UN GRAVE PROBLÈME HUMANITAIRE

Martin Griffiths*

La prévention des conflits est une préoccupation d'ordre humanitaire et peut-être même un objectif humanitaire. Il est du devoir de la communauté humanitaire de ne pas s'arrêter aux réponses pouvant être données aux conflits, mais d'étudier l'intérêt fondamental de la protection. Il n'est de meilleure protection pour les civils que l'arrêt des combats, c'est d'ailleurs le principe défendu par le Centre pour le dialogue humanitaire, à Genève.

Si la réduction ou prévention des conflits est une préoccupation – voire un objectif humanitaire – alors le problème des transferts d'armes, dans le cadre du désarmement et de la maîtrise des armements, devient une question fondamentale pour le monde humanitaire. Les relations actuelles entre la communauté humanitaire et celle du désarmement sont pourtant inégales.

La sécurité est une préoccupation majeure de l'action humanitaire, en raison non seulement des meurtres atroces d'agents des organisations humanitaires, mais aussi de l'effet cumulé de la militarisation du contexte de l'action humanitaire et, bien sûr, de la prolifération des armes et de leur grande disponibilité. Aujourd'hui, la sécurité – du personnel humanitaire comme des civils – est incontestablement la priorité de la communauté humanitaire. Aux Nations Unies, il est pratiquement impossible de choisir entre les priorités, mais celle-là ne peut être remise en cause. La sécurité peut être améliorée de deux façons.

* Directeur du Centre pour le dialogue humanitaire, Genève.

Premièrement, les parties en conflit peuvent observer des principes humanitaires bien établis concernant la protection des civils. Il faut pour cela diffuser le droit international humanitaire – le Comité international de la Croix-Rouge joue, bien sûr, un rôle très important à cet égard. Il faut aussi amener les différentes parties à s’entendre sur des couloirs humanitaires et des cessez-le-feu temporaires, et à s’engager à ne pas attaquer les civils, les cliniques ni les agents humanitaires. Le Centre pour le dialogue humanitaire pense que de tels accords offrent de grandes possibilités.

Deuxièmement, il convient de s’attaquer à la question du contrôle des armes légères et de petit calibre. Les statistiques sur la prolifération de ces armes et leur prédominance dans les conflits actuels sont bien connues. Au début de l’année 1998, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait du problème des armes légères une priorité. Aujourd’hui, le trafic d’armes légères et de petit calibre est, en effet, la grande priorité de la communauté internationale sur le plan de la sécurité humaine. Ce problème, nettement plus grave que les autres grandes difficultés qui se posent sur le plan de la sécurité humaine, menace à la fois la paix et la sécurité internationales. Il importe dès lors de s’interroger sur le rôle que doivent jouer les organisations humanitaires.

La communauté humanitaire doit, tout d’abord, apprendre à mieux connaître la communauté du désarmement – les acronymes, le jargon, la méthodologie – ainsi que ses capacités, s’agissant, notamment, de la surveillance du trafic d’armes légères. Les organisations humanitaires doivent travailler avec les experts du désarmement pour élaborer des méthodologies qui leur permettent de rassembler des données. Des éléments de preuve concrets et convaincants pourront aider les responsables politiques à mieux contrôler les transferts et l’utilisation illicites d’armes légères et de petit calibre.

Les organisations humanitaires doivent aussi s’entendre sur un objectif simple. Elles devraient chercher à tirer des enseignements de la campagne sur l’interdiction des mines terrestres, par exemple, qui a remporté un très grand succès. Elles doivent se fixer des objectifs réalistes autour desquels elles pourront mobiliser les gens. Le projet de document de l’UNIDIR intitulé « Removing Military Weapons from Civilian Hands », de Christophe Carle et Patricia Lewis, montre que chacun de nous peut comprendre différentes mesures pouvant être envisagées par la communauté humanitaire.

Enfin, les organisations humanitaires doivent définir ensemble, peut-être en s'inspirant de cet article ou d'autres, un certain nombre de mesures et de services qui aideraient les États membres à enrayer les flux d'armes légères et de petit calibre. Le Centre pour le dialogue humanitaire travaille en Indonésie, dans la province d'Aceh sur l'île de Sumatra. Cette province est agitée, depuis des années, par un conflit alimenté par la prolifération des armes légères. En mai 2000, le Gouvernement et le principal groupe armé signèrent un accord de « pause humanitaire », une sorte de cessez-le-feu. Malheureusement, le Gouvernement ne bénéficie ni de services ni d'une aide internationale pour contrôler les armes légères dans cette province, ni pour les empêcher d'entrer dans le pays où elles trouvent très vite preneur. Il faudrait concevoir une stratégie pour aider les gouvernements à régler les problèmes de ce type.

La prolifération des armes légères et de petit calibre est la difficulté la plus grave pour l'action humanitaire, mais aussi pour la sécurité mondiale. La communauté internationale doit essayer de faire de ce problème, aujourd'hui impossible, une question considérée simplement comme difficile. Et lorsque tout le monde s'accordera à dire qu'il ne s'agit que d'un problème difficile, il sera alors peut-être plus facile d'en faire une priorité. Les perspectives ouvertes par la Conférence sur les armes légères en 2001 sont sans doute les plus prometteuses pour l'avenir.

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE EST UNE ACTION HUMANITAIRE

Randall Forsberg*

La prévention des blessures, mutilations et morts causées par des armes légères ou de petit calibre doit, bien évidemment, faire partie de l'agenda de l'action humanitaire. De la même manière, la prévention de l'emploi d'armes chimiques ou biologiques devrait être considérée comme un devoir humanitaire. Ces armes terribles peuvent, en effet, infliger aux populations civiles innocentes des morts cruelles et inhumaines. Il est toutefois plus difficile d'expliquer pourquoi l'élimination des instruments de mort et de destruction que sont les armes nucléaires et les principaux armements classiques représente, elle aussi d'une certaine façon, une forme d'action humanitaire. Cette position peut donner l'impression d'élargir un peu trop l'agenda de l'action humanitaire ; il n'empêche que de nombreux liens peuvent être établis entre ces différentes questions.

Les armes nucléaires ne sont pas des armes au sens ordinaire. En tant qu'armes de destruction massive, elles n'appartiennent pas à la même catégorie que les armes chimiques et biologiques. Les armes nucléaires peuvent rayer de la carte des villes entières ; ce sont des armes d'anéantissement massif. Une réalité rappelée, dans les années 80, par des orateurs aussi engagés que Jonathan Schell, Helen Caldicott, Joseph Rotblat, Andreï Sakharov, Edward Thompson ou Mordechai Vanunu, et par des centaines de milliers de personnes concernées dans le monde. Ils ont souligné combien l'horreur qu'entraînerait une explosion nucléaire sur une ville, n'importe où dans le monde, anéantirait le principe même de l'action humanitaire.

* Institute for Defense and Disarmament Studies, Cambridge (Massachusetts).

L'action humanitaire doit inclure la prévention. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ce que connurent Hiroshima et Nagasaki ne se produira jamais plus. Le monde ne peut se contenter d'attendre et d'apporter, lorsqu'un drame se produit, des ambulances, des couvertures, des hôpitaux de campagne, de la nourriture et des tentes. La guerre diffère des catastrophes naturelles en ce sens qu'elle est causée par l'homme et qu'elle peut être évitée grâce à un travail rigoureux engagé longtemps à l'avance. Ceux qui cherchent à prévenir les conflits armés et à supprimer les stocks d'armements doivent être soutenus par ceux qui travaillent pour les droits de l'homme, l'aide humanitaire, l'environnement et le développement, afin de faire avancer la cause de la paix dans le monde. Les dirigeants politiques estiment que les armes nucléaires ne peuvent être supprimées dans un avenir proche, que leur disparition ne ferait qu'accroître le risque d'autres formes de guerre. La Chine, par exemple, craint de s'exposer à un risque plus grand d'intervention militaire américaine à Taiwan si elle renonce à ses armes nucléaires. La Russie redoute, sur ses frontières déjà réduites, des incursions conventionnelles de l'Est, de l'Ouest ou du Sud, si elle renonce aux armes nucléaires. L'Inde et le Pakistan, dont les forces classiques sont engagées depuis longtemps dans une confrontation pour le territoire du Cachemire, utilisent aujourd'hui la menace d'escalade nucléaire. Et Israël voit l'anéantissement nucléaire comme une arme de dernier recours.

Dans chacun de ces cas, il existe une étroite relation entre les risques d'une guerre classique contre la souveraineté d'un État ou son intégrité territoriale et la menace permanente d'anéantissement nucléaire. Cette position est d'ailleurs celle des dirigeants politiques : les armes nucléaires ne représentent pas seulement un risque de guerre nucléaire qui exerce un effet dissuasif contre les menaces d'attaques nucléaires, elles dissuadent aussi d'autres menaces très graves. C'est pourquoi ils estiment que cette question ne peut être envisagée uniquement sous un angle humanitaire. En décidant de supprimer les armes nucléaires, ils risqueraient de s'exposer à des guerres non nucléaires majeures. Les défenseurs de la paix et du désarmement affirment depuis longtemps que ces dangers sont disproportionnés, que rien n'est pire que l'anéantissement nucléaire et que les gouvernements n'ont pas le droit de nous imposer ce risque. Chacun doit faire son possible pour réduire les risques qui ont été si souvent invoqués pour justifier l'existence des armes nucléaires. Les risques d'une guerre classique majeure ne font plus partie de nos préoccupations et les initiatives pour la paix et le désarmement n'en tiennent plus vraiment

compte depuis la fin de la guerre froide en 1990. Il n'empêche que l'entretien de forces armées dans un but de dissuasion et pour combattre reste important. Les défenseurs des droits de l'homme, de l'action humanitaire, du développement et de l'environnement devraient, là aussi, insister au moins autant sur la prévention que sur le secours et la reconstruction. Les principaux armements classiques constituent un sujet de préoccupation pour cinq grandes raisons.

La première a trait aux dépenses militaires. Le monde consacre aujourd'hui plus de 700 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique par an aux forces militaires, dont plus de 95 % aux principaux armements classiques. Même si l'on n'en parle plus ou si on l'a oublié, les gouvernements utilisent ainsi les richesses de nos sociétés – des ressources qui devraient servir à satisfaire les besoins fondamentaux des hommes ou être utilisées pour l'éducation et la santé. En bref, les ressources qui devraient favoriser un monde meilleur sont gaspillées pour des armes.

Deuxièmement, bien que l'accent ait été mis sur les guerres internes, les courses aux armements classiques se poursuivent au niveau régional, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Asie de l'Est. Ces armes empêchent le développement démocratique et économique et conduisent directement à la prolifération des armes de destruction massive. Les régions de prolifération nucléaire et celles qui présentent un risque de prolifération nucléaire ont toutes connu une course aux armements classiques et cette règle se vérifie depuis des décennies.

Troisièmement, une nouvelle course aux armements classiques et nucléaires est très probable en Asie. L'on pourrait assister à un face-à-face entre les deux Corées, voire entre l'une des Corées, le Japon et la Chine, avec l'adjonction du rôle des États-Unis dans la région. L'éventuel déploiement d'une défense antimissile pourrait entraîner une course aux armements nucléaires, ainsi qu'une augmentation des dépenses militaires et du nombre d'industries d'armement indépendantes et de leur production. Au cours des 50 prochaines années, l'Asie pourrait connaître quelque chose de très similaire à ce que fut la guerre froide en Europe et cela se produira si les besoins de désarmement classique sont ignorés.

Quatrièmement, le désarmement classique est au cœur de la question du transfert de la responsabilité du maintien de la paix des États aux Nations Unies et à un système valable de sécurité internationale. Dans un véritable

système de paix internationale, des États puissants ne peuvent décider indépendamment d'utiliser leurs forces militaires pour obtenir, ou tenter d'obtenir, les résultats qui leur semblent être les meilleurs.

La cinquième et dernière raison est bien évidemment d'empêcher une guerre classique qui fasse des milliers, des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de victimes. Même s'il arrive, dans certaines guerres, qu'une partie soit épargnée, l'autre côté déplore quand même des milliers ou des dizaines de milliers de victimes. Au cours du XX^e siècle, les deux guerres mondiales, la guerre froide et la course aux armements nucléaires ont conduit les États à trouver des moyens de régler les conflits de manière non violente et de s'assurer qu'ils continuent d'être traités ainsi. Les gouvernements ont les moyens de réduire non seulement le poids économique, social et politique de la préparation d'une guerre classique, mais aussi la probabilité qu'elle n'éclate et son ampleur éventuelle. C'est d'ailleurs ce que prévoit le Programme d'action mondiale contre la guerre.

Ce programme invite, en effet, à considérer les initiatives suivantes comme faisant partie d'un tout pour empêcher la guerre et réduire le poids de l'armement :

1. Procéder au désarmement classique et nucléaire, mais aussi contrôler et réduire considérablement le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation. S'agissant des principaux armements classiques, l'objectif devrait être de réduire les forces militaires jusqu'au minimum nécessaire aux États pour protéger leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale.
2. Transférer des États à la communauté internationale la responsabilité de défense en cas d'agression et d'intervention pour éviter ou mettre fin aux génocides et crimes contre l'humanité. Cette responsabilité devrait être celle de la communauté internationale, autrement dit celle des Nations Unies et des organisations de sécurité régionale.
3. Renforcer les mécanismes internationaux et régionaux de prévention et de résolution des conflits. Les organisations régionales (comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et les organisations internationales (comme la Cour pénale internationale) devraient consolider et développer leurs capacités de prévention des conflits. Par exemple, le Centre de prévention des conflits des Nations

Unies pourrait être développé pour mieux anticiper les conflits non armés susceptibles de conduire à des conflits armés.

4. Encourager une culture de paix. Il faudrait favoriser une culture de tolérance et insister sur les moyens non violents de résoudre les conflits, de mettre un terme à l'oppression et à l'injustice et d'assurer les droits fondamentaux des êtres humains.

Ces quatre éléments – désarmement, recours accru aux institutions internationales, renforcement de leurs capacités et culture de paix – peuvent, s'ils sont appliqués ensemble et de manière anticipée, réduire la fréquence des grands conflits internationaux et des conflits armés internes majeurs. Ils peuvent aussi favoriser une société mondiale plus pacifique, moins militarisée, moins armée et moins conflictuelle. En somme, la communauté internationale peut, et doit, essayer d'atteindre les objectifs humanitaires, pas seulement après une catastrophe, mais aussi avant : le désarmement est une action humanitaire.

DERNIÈRES PUBLICATIONS DE L'UNIDIR*

The Scope and Implications of a Tracing Mechanism for Small Arms and Light Weapons, 2003, 238p., United Nations publication, Sales No. GV.E.03.0.7.

Participatory Monitoring of Humanitarian Mine Action: Giving Voice to Citizens of Nicaragua, Mozambique and Cambodia, by Susan Willett (ed.), 2003, 113p., United Nations publication, Sales No. GV.E.03.0.6.

The Treaty of Pelindaba on the African Nuclear-Weapon-Free Zone, by Oluyemi Adeniji, 2002, 332p., United Nations publication, Sales No. GV.E.03.0.5.

Project Coast: Apartheid's Chemical and Biological Warfare Programme, by Chandré Gould and Peter Folb, 2002, 300p., United Nations publication, Sales No. GV.E.02.0.10.

Tactical Nuclear Weapons: Time for Control, by Taina Susiluoto, 2002, 162p., United Nations publication, Sales No. GV.E.02.0.7.

Le Conseil de sécurité à l'aube du XXIème siècle : quelle volonté et quelle capacité a-t-il de maintenir la paix et la sécurité internationales ?, par Pascal Teixeira, 2002, 106p., publication des Nations Unies, numéro de vente: GV.F.02.0.6.

Costs of Disarmament—Rethinking the Price Tag: A Methodological Inquiry into the Cost and Benefits of Arms Control, by Susan Willett, 2002, 70p., United Nations publication, Sales No. GV.E.02.0.3.

Missile Defence, Deterrence and Arms Control: Contradictory Aims or Compatible Goals?, in cooperation with Wilton Park, 2002, 39p., United Nations publication, UNIDIR/2002/4.

Disarmament as Humanitarian Action—A discussion on the occasion of the 20th anniversary of the United Nations Institute for

* Pour une liste complète ou plus de détails, consulter notre site Internet: <http://www.unidir.org>, ou contacter Anita Blétry: Tél.: (41.22) 917.42.63, Fax: 917.01.76, e-mail: abletry@unog.ch.

- Disarmament Research (UNIDIR)*, in cooperation with the United Nations Department for Disarmament Affairs (DDA), 2001, 24p., United Nations publication, UNIDIR/2001/23.
- Cooperating for Peace in West Africa: An Agenda for the 21st Century*, by Anatole Ayissi (ed.), 2001, 159p., United Nations publication, Sales No. GV.E/F.01.0.19 / *Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest : Agenda pour le XXIème siècle*, sous la direction d'Anatole Ayissi, 2001, 169p., publication des Nations Unies, numéro de vente: GV.E/F.01.0.19.
- Illicit Trafficking in Firearms: Prevention and Combat in Rio de Janeiro, Brazil—A National, Regional and Global Issue*, by Péricles Gasparini Alves, 2000, 66p., United Nations publication, Sales No. GV.E.01.0.2.
- Tactical Nuclear Weapons: A Perspective from Ukraine*, by A. Shevtsov, A. Yizhak, A. Gavrish and A. Chumakov, 2001, 95p., United Nations publication, Sales No. GV.E.01.0.1.
- Tactical Nuclear Weapons: Options for Control*, by William C. Potter, Nikolai Sokov, Harald Müller and Annette Schaper, 2000, 87p., United Nations publication, Sales No. GV.E.00.0.21.
- Bound to Cooperate: Conflict, Peace and People in Sierra Leone*, by Anatole Ayissi and Robin-Edward Poulton (eds), 2000, 213p., United Nations publication, Sales No. GV.E.00.0.20.
- Coming to Terms with Security: A Lexicon for Arms Control, Disarmament and Confidence-Building*, by Steve Tulliu and Thomas Schmalberger, 2000, 246p., United Nations publication, Sales No. GV.E.00.0.12.
- The Small Arms Problem in Central Asia: Features and Implications*, by Bobi Pirseyedi, 2000, 120p., United Nations publication, Sales No. GV.E.00.0.6.
- Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*, by Eric G. Berman and Katie E. Sams, 2000, 540p., United Nations publication, Sales No. GV.E.00.0.4.
- West Africa Small Arms Moratorium: High-Level Consultations on the Modalities for the Implementation of PCASED*, by Jacqueline Seck, 2000, 81p., United Nations publication, UNIDIR/2000/2 / *Moratoire ouest-africain sur les armes légères : Consultations de haut niveau sur les modalités de la mise en œuvre du PCASED*, par Jacqueline Seck, 2000, 83p., United Nations publication, UNIDIR/2000/2.

- The Potential Uses of Commercial Satellite Imagery in the Middle East*, 1999, 58p., United Nations publication, UNIDIR/99/13.
- Small Arms Control: Old Weapons, New Issues*, by Lora Lumpe (ed.), 1999, 302p., ISBN 0 7546 2076 X, published for UNIDIR by Ashgate Publishing Limited (Aldershot).
- Fissile Material Stocks: Characteristics, Measures and Policy Options*, by William Walker and Frans Berkhout, 1999, 66p., United Nations publication, Sales No. GV.E.99.0.15.
- Collaboration internationale et construction de la paix en Afrique de l'Ouest: l'exemple du Mali*, 1999, 64p., United Nations publication, UNIDIR/99/4.
- The Implications of South Asia's Nuclear Tests for the Non-Proliferation and Disarmament Regimes*, 1999, 28p., United Nations publication, UNIDIR/99/2.
- Sensors for Peace: Applications, Systems and Legal Requirements for Monitoring in Peace Operations*, by Jürgen Altmann, Horst Fisher and Henry J. van der Graaf (eds), 1998, 298p., United Nations publication, Sales No. GV.E.98.0.28.
- Non-Offensive Defense in the Middle East*, by Bjørn Møller, Gustav Däniker, Shmuel Limone and Ioannis A. Stivachtis, 1998, 150p., United Nations publication, Sales No. GV.E.98.0.27.
- Curbing Illicit Trafficking in Small Arms and Sensitive Technologies: An Action-Oriented Agenda*, by Péricles Gasparini Alves and Daiana Cipollone (eds), 1998, 286p., United Nations publication, Sales No. GV.E.98.0.8.
- * Also available in Spanish: *Represión del tráfico ilícito de armas pequeñas y tecnologías sensibles: Una agenda orientada hacia la acción*, por Péricles Gasparini Alves y Daiana Cipollone (eds), 1998, 288p., United Nations publication, Sales No. GV.S.98.0.8.
- Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Training*, by Ilkka Tiihonen, Virginia Gamba, Jakkie Potgieter, Barbara Carrai, Claudia Querner and Steve Tulliu, 1998, 170p., United Nations publication, Sales No. GV.E.98.0.6.
- A Peace of Timbuktu—Democratic Governance, Development and African Peacemaking*, by Robin-Edward Poulton and Ibrahim ag Youssouf, 1998, 388p., United Nations publication, Sales No. GV.E.98.0.3.
- * Existe également en français: *La paix de Tombouctou—Gestion démocratique, développement et construction africaine de la*

paix, par Robin-Edward Poulton et Ibrahim ag Youssouf, 1998, 437p., United Nations publication, Sales No. GV.F.98.0.3.

Increasing Access to Information Technology for International Security: Forging Co-operation Among Research Institutes, by Péricles Gasparini Alves (ed.), 1997, 242p., United Nations publication, Sales No. GV.E.97.0.23.

Operación CEIBO: Ejercicio Combinado de Operaciones de Mantenimiento de la Paz entre Uruguay y Argentina, editado por Cnel. Carlos Pagola y Cnel. Jorge Tereso, 1997, 63p., United Nations publication, Sales No. GV.S.97.0.30.

Nuclear-Weapon-Free Zones in the 21st Century, by Péricles Gasparini Alves and Daiana Cipollone (eds), 1997, 169p., United Nations publication, Sales No. GV.E.97.0.29.

* Also available in Spanish: ***Las Zonas Libres de Armas Nucleares en el Siglo XXI***, editado por Péricles Gasparini Alves y Daiana Cipollone, 1997, 180p., United Nations publication, Sales No. GV.S.97.0.29.

The Transfer of Sensitive Technologies and the Future of Control Regimes, by Péricles Gasparini Alves and Kerstin Hoffman (eds), 1997, 150p., United Nations publication, Sales No. GV.E.97.0.10.

Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Nicaragua and El Salvador, by Paulo Wrobel, 1996, 250p., United Nations publication, Sales No. GV.E.97.0.1.

Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Haiti, by Marcos Mendiburu and Sarah Meek, 1996, 97p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.34.

Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: The Issues, by Estanislao Angel Zawels, Stephen John Stedman, Donald C.F. Daniel, David Cox, Jane Boulden, Fred Tanner, Jakkie Potgieter and Virginia Gamba, 1996, 234p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.33.

Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Liberia, by Clement Adibe, 1996, 129p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.23.

Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Aspects of Psychological Operations and Intelligence, by Andrei Raevsky, 1996, 46p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.21.

- Evolving Trends in the Dual Use of Satellites*, by Péricles Gasparini Alves (ed.), 1996, 180p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.20.
- A Zone Free of Weapons of Mass Destruction in the Middle East*, by Jan Prawitz and James F. Leonard, 1996, 134p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.19.
- Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Mozambique*, by Eric Berman, 1996, 103p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.18.
- Disarmament and Conflict Resolution Project - Small Arms Management and Peacekeeping in Southern Africa*, by Christopher Smith, Peter Batchelor and Jakkie Potgieter, 1996, 125p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.16.
- Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Cambodia*, by Jianwei Wang, 1996, 243p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.14.
- Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Croatia and Bosnia-Herzegovina*, by Barbara Ekwall-Uebelhart and Andrei Raevsky, 1996, 411p., United Nations publication, Sales No. GV.E.96.0.6.

Disarmament Forum / *Forum du désarmement*
(quarterly / trimestriel)

- | | |
|-------------|---|
| one•2003 | Making Space for Security? |
| un•2003 | Un espace de sécurité ? |
| four•2002 | The CWC Review Conference |
| quatre•2002 | La Conférence d'examen de la convention sur les armes chimiques |
| three•2002 | Children and Security |
| trois•2002 | Les enfants et la sécurité |
| two•2002 | Human Security in Latin America |
| deux•2002 | La sécurité humaine en Amérique latine |
| one•2002 | NGOs as Partners |
| un•2002 | Les ONG comme partenaires |

- four•2001 (R)Evolution in Military Affairs
- quatre•2001 (R)évolution dans les affaires militaires
- three•2001 Education for Disarmament
- trois•2001 L'éducation pour le désarmement
- two•2001 The Middle East
- deux•2001 Le Moyen-Orient
- one•2001 NMD: Jumping the Gun?
- un•2001 NMD : la fuite en avant?

- four•2000 Biological Weapons: From the BWC to Biotech
- quatre•2000 Les armes biologiques: de la Convention aux biotechnologies
- three•2000 Peacekeeping: evolution or extinction?
- trois•2000 Maintien de la paix : évolution ou extinction?
- two•2000 Small Arms Control: the need for coordination
- deux•2000 Maîtrise des armes légères : quelle coordination?
- one•2000 What Next for the NPT?
- un•2000 Où va le TNP?

- four•1999 Framework for a Mine-free World
- quatre•1999 Vers un monde sans mines
- three•1999 On-site Inspections: Common Problems, Different Solutions
- trois•1999 Les inspections sur place : mêmes problèmes, autres solutions
- two•1999 Fissile Materials: Scope, Stocks and Verification
- deux•1999 Un traité sur les matières fissiles : portée, stocks et vérification
- one•1999 The New Security Debate
- un•1999 Le nouveau débat sur la sécurité